

La Révolte

N.38

Avril 2018

“Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.” Albert Camus

En déclarant la guerre aux cheminots, le gouvernement pensait les enfermer dans l'image d'une corporation défendant des privilèges corporatifs. Pourtant la grève est de plus en plus populaire et la fébrilité s'installe parmi les élites.

C'est que l'agitation sociale prend de l'ampleur : les étudiants, les salariés de Carrefour, de Ford, les éboueurs, les fonctionnaires, les retraités commencent à se mobiliser. Dans ces conditions, la grève des cheminots apparaît comme une arme essentielle pour déstabiliser le gouvernement, tant son impact économique est évident pour chacun.



Ne nous y trompons pas, la société libérale que nous promet le gouvernement est celle du XIX^e siècle, ou celle des Etats-Unis... Après avoir démantelé le code du travail, la feuille de route est claire : détruire le statut des fonctionnaires et détruire les droits des chômeurs. L'objectif est d'enlever tous leurs droits aux exploités pour qu'ils soient corvéables à merci, dans une société ubérisée.

Le combat qui s'engage est un tournant historique qui nous concerne tous. Le gouvernement veut faire de ce bras de fer un événement semblable à la grève que les mineurs britanniques ont perdu en 1985 et qui avait permis à Thatcher d'imposer le capitalisme le plus sauvage au Royaume-Uni. Mais le pari est risqué, comme le confiait un conseiller du premier ministre : « On a ouvert la porte de l'avion, on a sauté et on ne remontera pas. »¹

C'est que nous ne sommes pas loin d'un vaste mouvement social capable de bloquer l'économie. Lorsque nous écoutons bien autour de nous, ces derniers temps, ceux qui se sont mis en grève, ceux qui soutiennent les cheminots, ne le font pas tant pour les revendications immédiates qu'ils sont censés défendre que pour exprimer un vaste ras-le-bol. Si la grève des cheminots est populaire, c'est parce que nous nous identifions à cette colère et que nous avons envie de nous révolter.

Nous sommes dans un de ces moments particuliers où tout peut basculer. Et si nous loupons le coche, nous le regretterons de longues années. La défaite des cheminots serait l'annonce d'un avenir noir et pesant, l'éclosion d'une vaste révolte libérerait la parole et changerait profondément les bases du débat politique. Elle ouvrirait de vastes perspectives aux propositions révolutionnaires et renforcerait pour longtemps un mouvement social qui en a bien besoin. Comme le disait Malatesta : « **L'appétit vient en mangeant** ».

Multiplier les initiatives, renforcer les solidarités, s'engager dans toutes les luttes, tisser des liens entre les catégories d'exploités pour faire converger toutes nos actions, voilà le seul programme censé pour chacun d'entre nous. Nous sommes dos au mur, assumons nos responsabilités.

1 - « Statut des cheminots : la bataille du quinquennat », Elsa FREYSSENET et Lionel STEINMANN, Les Echos, 2 avril 2018.

VERS LA DOUBLE PEINE !

Depuis plusieurs années, les différentes réformes des gouvernements successifs (pacte de responsabilité, CICE, loi travail, etc) procèdent à de profondes attaques sur le droit des travailleur.euses et sur la protection sociale. Outre le fait qu'elles sont faites pour enrichir encore un peu plus les actionnaires en pressurant les travailleur.euses à coup de flexibilité, de réduction de postes et de licenciements collectif, toutes visent en partie, avec la complicité du patronat, à la dérégulation de l'économie et au démantèlement de tous les systèmes de sécurité sociale. Les réformateurs, souhaitent à terme supprimer les cotisations sociales comme mode de financement des différentes caisses de protections sociales (Sécurité sociale, UNEDIC, caisse de retraite etc), au profit de la CSG. Ces mesures se sont durcies avec l'actuel gouvernement : Casse du code du travail, remise en cause des conventions collectives, suppression progressive du statut de la fonction publique etc. Aujourd'hui et une fois de plus, ce sont les précaires et chômeur.euses qui sont dans le viseur des réformateurs. Au prétexte de vouloir étendre l'indemnisation chômage aux indépendant.es et aux démissionnaires, un nouvel accord sur l'assurance chômage a été conclu le 22 février dernier et présenté aux organisations syndicales le 19 mars. Il devrait être transposé en loi dès ce printemps.

Suite de l'article au verso

Suite de l'article sur le chômage

Comme remède au chômage, le gouvernement, en connivence avec le MEDEF ; s'emploie à durcir les sanctions contre les chômeurs tout en distillant dans l'opinion la confusion chômeurs/fraudeurs. La réalité est pourtant bien loin de celle évoquée fin 2017 par le député macroniste de Rouen Damien Adam évoquant les vacances exotiques que s'accordaient « certains » chômeurs « grâce à l'assurance chômage ».

Les principaux points de cette réforme :

Les brigades de contrôle des demandeur.euses d'emploi verront leurs agents passer de 200 à 600 en 2019, puis à 1000 en 2020. Ils devraient être recrutés parmi les conseillers chargés de calculer nos droits.

La mise en place d'un carnet de bord numérique. Cet outil doit permettre de recenser toutes les démarches accomplies chaque mois par les demandeur.euses d'emploi. Il doit dans un premier temps être expérimenté dans deux régions en 2019. Pierre Gattaz, numéro 1 du MEDEF, avait suggéré en octobre un contrôle « journalier », « hebdo » ou « mensuel »... on y arrive !

Le gouvernement compte sanctionner plus sévèrement les personnes qui ne cherchent pas d'emploi ou qui refuseraient une « offre raisonnable d'emploi » (offre qui ne serait plus encadrée par le code du travail comme aujourd'hui, mais qui serait négociée avec votre Pôle Emploi... le seuil des 95% du salaire antérieur retenu aujourd'hui pour le label « raisonnable » passerait entre autre à 75%). Les sanctions seront échelonnées : allocations suspendues pendant un mois au premier manquement, pendant deux mois au deuxième manquement et pendant quatre mois au troisième manquement. Par ailleurs, au deuxième et troisième manquement, l'allocataire se verra aussi définitivement amputé d'une partie de ses droits. Ouverture des droits à l'indemnisation des démissionnaires ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans la l'entreprise et disposant d'un projet de reconversion... sous réserve de l'acceptation des différentes commissions paritaires du Pôle Emploi. Rien pour les CDD, pourtant de plus en plus nombreux !

Indemnisation des travailleur.euses indépendant.es qui seront financé.es non pas via la cotisation sociale (refus MEDEF), mais par la CSG... donc à travers un impôt.

Au vu de la loi travail et des ordonnances Macron qui s'y rapportent, nous sommes toutes et tous concerné.es au titre de potentiel.les futur.es précaires. Ne les laissons plus faire !

268

carnet de voyage lettre à vladimir

"De retour en France, je t'écris pour te faire part de mes impressions concernant ton pays : la russie. La croisière à laquelle j'ai participé, entre Moscou et St Pétersbourg, m'a ravi. Impossible d'oublier la Place Rouge, le Kremlin, les églises aux architectures si particulières, le village tout en bois de Kiji, les splendides couchers de soleil sur la volga et le lac Ladoga, le musée de l'Ermitage... Et tant d'autres beautés.

A l'occasion d'une escale technique, je quittai le bateau et en profitait pour visiter ton village : Svirstroy. Sur le seuil de ta modeste maison, tu attendais manifestement les nantis, les touristes. Il pleuvait. Tu m'invitas à entrer et tu m'offris un thé qui fut le bienvenu.

Vladimir, c'est ton dénuement que tu me montras. L'intérieur de ta demeure était propre mais d'une tristesse infinie. Dans tes yeux rougis sans doute par la boisson (il faut bien que tu chasses ton ennui et ton désespoir absolu !), je lus combien tu souffrais. Ta retraite ne te permet pas de vivre décemment. Et pour survivre, tu ouvres les portes de ton logis et tu vends ta misère.

Aujourd'hui, les nouveaux riches – en Russie comme ailleurs – étalent insolamment leur opulence. Et les pauvres acceptent avec fatalisme leur condition. Résignés ! Définitivement ? Seules, la vodka et la fréquentation des églises vous aidant à ne pas sombrer totalement. En attendant de rejoindre un hypothétique au-delà. Triste perspective !

Vladimir, je reviendrai à Svirstroy. A bientôt !"

NOIR C NOIR

Relaxe à Saint Gaudens, une victoire contre toutes les fichages !

Le 1er mars 2018, je comparais au Tribunal de Grande Instance de Saint Gaudens pour m'être opposé au fichage ADN, fichage ordonné par le parquet de Toulouse. Le 15 mars, après délibération, la justice rend enfin sa décision. Victoire politique, relaxe et fin des poursuites !

Pour rappeler les faits, en juin 2016 j'étais jugé sur Toulouse pour une tentative de diversion ratée alors que je m'opposais à une interpellation policière brutale d'un gars de la rue. Bilan, un mois de taule avec sursis... En octobre de la même année, le parquet toulousain devait estimer que ça n'était pas assez, cette épée de Damoclès au-dessus de ma nuque. De là s'établira une fiche de recherche ordonnant le prélèvement de mon « matériel génétique ». L'anti-terrorisme en pratique ! Le 16 novembre 2017, soit un an plus tard, la recherche aboutit enfin et une patrouille est dépêchée pour m'interpeller lors d'une table informant des dangers du compteur Linky sur la ville de Saint Gaudens. Menottes aux poignets, quelques heures en cellule, et à la clé une convocation en cour correctionnelle pour me justifier du refus de rajouter mon nom et mes gènes à leur fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG).

Trois mois plus tard, les juges prononcent ma relaxe, s'alignant ainsi sur les réquisitions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. En juin 2017, ladite cour condamnait la France, dénonçant un fichage génétique disproportionné, souvent injustifié, ainsi qu'une conservation des fiches de quarante ans quel que soit le délit, sans possibilité d'effacement. Depuis, les services policiers continuent malgré tout de fliquer à tout-va, remplissent le fichier national à coup de millions d'inscrits, envoient devant les tribunaux celles et ceux qui s'opposent à cette mesure ultra-sécuritaire. Et les peines pleuvent, le plus souvent à l'abri des regards.

Toutefois et au grand dam des flics tout-puissants, à Saint Gaudens le collectif unitaire Résistances en Comminges a fait du foin, et ce jusqu'au procès. Rassemblement devant le commissariat pendant la séquestration policière autrement appelée garde-à-vue, appel des syndicats locaux pour une libération immédiate, soutien des groupes politiques, des collectifs et associations du coin, de personnalités militantes, articles dans les quotidiens régionaux, dans la presse alternative, sur le net, projections, débats, formation à l'autodéfense juridique, bouffe de soutien, création d'une caisse anti-répression, tables d'information, mises en scène, tractages, signatures de pétition, jusqu'au rassemblement convivial et solidaire le jour de l'audience.

Victoire collective, donc, plus qu'individuelle, résultat d'une bataille menée à bon nombre de bras ! Cependant, s'il convient de s'enthousiasmer d'un combat au dénouement pour une fois heureux, gardons tout de même en tête les camarades encore poursuivis et traînés devant les juges pour leur refus du flicage génétique, celles et ceux prochainement en galère, ainsi que les victimes quotidiennes de la répression policière et étatique, notamment dans les quartiers. Songeons également à celles et ceux qui en taule n'ont pas le choix et se voient prélever de force leurs données les plus personnelles, ces gènes qui les définissent intimement.

Ainsi il convient de poursuivre la lutte, pour eux, pour elles, pour nous toutes et tous ! Car l'ordre sécuritaire avance à grand pas, prenant appui sur la peur populaire, la psychose apprise, les médias charognards, fouineurs de faits sordides, un état d'urgence scellé dans le béton de la loi, un peuple soumis prêt à n'avoir plus aucune autre liberté que celle d'errer parmi les caméras de « vidéo-protection » dans des villes sans âme, sous le regard de militaires surarmés.

Le constat reste certes affligeant, mais ne nous privons pas de savourer la victoire présente ! En attendant que les relaxes fleurissent ici et là, que toutes ces jurisprudences passent effet domino ! Restons vigilants et solidaires les uns vis-à-vis des autres ! Refusons autant que faire se peut de rentrer dans leurs cases, d'alimenter leurs fichiers ! Montrons-leur que nous portons la liberté jusque dans nos gènes !

F.

ta révolte sur notre blog :

<http://comitedelarevolte64.over-blog.com>